

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt six
- en exercice : 11 le 07 avril 18 heures 30
- présents : 10 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2026

Présents : Mmes Sylvette ALPAERTS, Marion PATTE, Déborah DEBRINCAT, Magdella THERY, Isabelle GESBERT, Messieurs Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Vincent DELCROIX, Benjamin DUPONT, Benjamin GALLARD, Christophe LEPREUX

Absent(s) excusés : Mme Isabelle GESBERT (pouvoir donné à Mme Sylvette ALPAERTS)

Secrétaire de séance : Mme Sylvette ALPAERTS

Délibération n° 2026-033

Objet : N° d'ordre de séance 4 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2026.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le Budget primitif 2026 de la commune comme suit :

Section Investissement : 191 167.78 € en Recettes et 191 167.78 € en Dépenses
Section Fonctionnement : 433 089.79 € en Recettes et 243 909.32 € en Dépenses
Soit un suréquilibre en recettes de 189 180.47 € pour la section de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

**Le Maire,
Laurent GESBERT**



Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération
Transmise en sous-préfecture

08/04/2026

